

HAGGADA - PESSAH' ET EDUCATION "VEHIGADTA" LEBINH'A = raconteras à ton fils (Ex. 13, 8)...

HORAIRES

PESSAH 2019-5779

du vendredi 19 avril au soir
au samedi 27 avril 2019 au soir
BEDIKAT 'HAMETS (recherche du
'hamets) : Jeudi 18 avril 2019
Recherche du 'hamets à la tombée de
la nuit, après 21h15

VEILLE DE PESSAH

(jeûne des premiers nés – Siyoum) :
Vendredi 19 avril 2019

Chahrit suivi du siyoum : 7h00
Interdiction de consommer le
'hamets : 11h00
Biour 'hamets (brûler le 'hamets) /
Elimination du 'hamets : avant
12h20

1er SOIR DE PESSAH

(1er soir du Séder) :
Vendredi 19 avril 2019

Allumage des bougies de chabbat et
Yom Tov : entre 19h16 et 20h15
Minha suivi d'Arvit : 19h45
Adath Yéchouroun : 20h00
Début du Séder : après 21h13

1er JOUR DE PESSAH

(1er soir du Omer) :
Samedi 20 avril 2019

Chahrit (Tikoun Hatal) : 9h00 (ouvert
à partir de 8h30)
Adath Yéchouroun : 10h00

(Suite page 3)

HORAIRES EN SEMAINE hors fêtes :

- Offices du matin :
- Mardi, mercredi et vendredi : 7h00
- Lundi et jeudi et Roch Hodèch : 6h45
- Dim. et jours fériés : 7h30
- Offices du soir : 19h00

" KOL TORAH " Émission

tous les vendredis de 11h00 à 11h30
sur RADIO KOL AVIV—101 FM

- Vendredi 19/04 : Israël ZERDOUN
- Vendredi 03/05 : Rav Y. Y. MATUSOF
- Vendredi 10/05 : Avraham LEVY



RETROUVEZ LA GRILLE DES PROGRAMMES
ÉCOUTEZ RADIO KOL AVIV EN DIRECT
AINSI QUE LES ÉMISSIONS EN PODCAST SUR
www.radiokolaviv.fr

RETROUVEZ TOUTES
LES INFORMATIONS
COMMUNAUTAIRES
ET ASSOCIATIVES
sur www.edjt.org

La « Haggada » de Pessa'h est nommée ainsi car c'est le moment privilégié, ordonné par D-ieu pour dialoguer avec l'enfant. Une des interprétations du nom « Pessa'h » est : Pé = bouche – Sa'h = parle ; c'est le moment propice pour parler et dialoguer.

« Pessa'h, le temps de notre libération d'Egypte », un événement historique ? Nous savons qu'il y a un aspect significatif et extrêmement actuel dans Pessa'h, que chaque année, nous devons nous considérer en esclavage, et chaque année, nous devons nous extirper de cet esclavage à Pessa'h. De toute évidence, nous sommes esclaves du conformisme. Pessa'h rassemble la famille et confronte le père aux quatre types d'enfants parmi lesquels il peut retrouver les siens.

Son enfant peut être un 'Ha'ham, un enfant sage qui a étudié la Torah et l'a acceptée. Il peut être un Racha, un fils rebelle qui a étudié la Torah et l'a rejetée. Il peut être un Tam, un simple qui n'a étudié que par routine, mais qui ne possède qu'une faible appréciation de ce dont la Torah traite. Il peut être un Chéeno yodéa lichole, celui qui ne sait pas poser de questions, un 'ha'ham potentiel qui semble avoir été négligé. Il est encore possible que l'enfant n'appartienne à aucune de ces catégories extrêmes, mais soit un assemblage des quatre, possédant en lui un peu du 'ha'ham, du racha, du tam et de l'ignorant.

Ce partage des fils en catégories donne le ton de la soirée du Séder. Plus important encore est le fait que le Séder est basé sur les prémices que Pessa'h est la libération, libération des jougs qui entravent même l'homme moderne, le mettent dans une ornière d'où seule peut l'en sortir l'expérience de Pessa'h. Dans cette libération de la pression du travail, le père se trouve confronté à sa famille. On lui demande de juger à quelle catégorie appartient son fils, mais aussi lui-même. Quels que soient ou ne soient pas ses enfants, quelles que soient leurs lacunes, tout cela est un reflet de l'intérêt que leur ont porté leurs parents. Interprété dans un sens correct, Pessa'h devient alors l'ouverture du

'heder, de l'école, la nouvelle prise de conscience du père et de sa responsabilité : celle de faire de ses enfants des bné-Torah, des enfants de la Torah.

Pessa'h évoque pour nous que pour chacun des quatre fils, il y a un père et que le Séder sert à éveiller chaque père à son devoir filial. Quelle meilleure soirée pour mettre en ordre la maison juive ?

Bien que si différents, les quatre fils de la Haggadah partagent néanmoins un point commun : qu'ils soient impliqués, défiants, incapables ou indifférents, ils sont tous présents à la table du Seder. Ils ont tous un lien, bien que chacun à sa manière, avec notre vécu annuel de la sortie d'Egypte et de notre naissance comme nation. La communication est ouverte ; l'enfant « sage » potentiel qui réside dans chaque enfant juif est approchable.

Mais aujourd'hui, dans notre ère de déplacement spirituel, existe un cinquième fils : le Juif qui est absent de la table du Séder. Il ne pose pas de questions, ne lance aucun défi, ne témoigne aucun intérêt. Car il ne sait rien du Séder, rien du sens de la sortie d'Egypte, rien de la révélation au Sinaï au cours de laquelle nous reçûmes notre mission et notre rôle en tant que Juifs.

A ces enfants de D-ieu, absents, nous devons nous consacrer longtemps avant la première nuit de Pessa'h. Nous ne devons pas oublier un seul enfant juif ; nous devons investir toutes nos énergies et nos aptitudes pour ramener jusqu'au dernier « cinquième fils » à la table du Séder de la vie juive. C'est également la réponse à tous nos ennemis qui portent atteinte à nos enfants physiquement et spirituellement, depuis Pharaon et encore à ce jour.

Soyons tous présents à la Table du Séder avec l'espoir de la Délivrance imminente avec Machia'h.

Pessa'h cacher vesamea'h.

Rav Y.Y. MATUSOF



CONVOCAZIONE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ACIT

Dimanche 12 MAI 2019 à 10h00 Salle Jérusalem
Espace du Judaïsme, 2 place Riquet à Toulouse

ORDRE DU JOUR :

- Accueil par le Président Yves BOUNAN
- Intervention de Monsieur le Rabbin de Toulouse Doron NAIM
- Rapport d'activité de l'année 2018 par la Directrice Générale Mme Patricia ATLAN
- Rapport financier du Trésorier Général, David FARUCH
- Rapport du Commissaire aux Comptes, Benjamin VIGOURDUX
- Budget prévisionnel de l'année 2019
- Rapport moral et d'orientation du Président Yves BOUNAN
- Questions diverses

Toutes les questions concernant cette assemblée devront être déposées au secrétariat de l'ACIT ou adressées au même secrétariat au plus tard le LUNDI 06 Mai 2019.

Un apéritif conclura l'Assemblée

N.B. : Le rapport financier sera mis en dépôt. Vous pouvez consulter le bilan et les comptes au Bureau de l'ACIT à partir du lundi 20 Mai 2019.

Conformément à nos statuts, seuls les membres à jour de leur cotisation 2018 au 31/12/2018 seront autorisés à voter. Les pouvoirs sont délégués à l'ACIT.



CASIT

PESSAH SOLIDARITE

DU 31 MARS au 16 AVRIL 2019



C'EST GRACE À VOS DONS QUE NOUS AIDERONS PLUS DE 250 PERSONNES DE TOULOUSE ET SA REGION A PASSER UN PESSAH CACHER VESAMEAH

SOYEZ GÉNEREUX AVEC LES PLUS DÉMUNIS DE VOTRE COMMUNAUTÉ

NAISSANCES :

Evan Gabriel MELIX est né au foyer de Audrey GUEDJ et de Simon MELIX ; petit-fils de Alice et Marc GUEDJ.

Tania Yasmine est née le 19 février 2019 à Paris, au foyer de Dan et Sophie TORDJMAN ; petite-fille de Maryvonne et Jacques DOUMENC.

Elishéva est née le 20 mars 2019 à Bné Brak, au foyer de Keren et Bension GUEDJ ; petite-fille de Josette et Patrick DRAY ; arrière petite-fille d'Evelyne et Norbert BENISTI et de Raymonde DRAY.

Mazal Tov aux familles.

Commemoration Azguir :

Mardi 16 avril 2019 :

Azguir anniv. de KOUBY Fiby 18h30 à H. David.

Jeudi 18 avril 2019 :

Azguir anniv. de DRAI Odette 18h30 à Hékhhal David.

Mardi 23 avril 2019 :

Azguir anniv. de SALESSES Fernande 19h00 à H. David

Dates Azguir anniversaires (*) :

Samedi 20 avril (15 nissan) : BENHAMOU Perle née AYACHE, ALTER Sojcher bat Aaron, TOUBOUL Clotilde, DRAI Odette, NAHON Nouna, LEVY Annette, TRZANE Ita, BAC Maurice, BENSALID Georgette, PARTOUCHE René, BLINDER Moïse. Dimanche 21 avril (16 nissan) : BENHAMOU Perle née AYACHE, ALTER Sojcher bat Aaron, TOUBOUL Clotilde, DRAI Odette, NAHON Nouna, LEVY Annette, TRZANE Ita, BAC Maurice, BENSALID Georgette, PARTOUCHE René, BLINDER Moïse. Lundi 22 avril (17 nissan) : OUAZANA André Shlomo, BENLOLO Joseph, BOUBLI Simon, DAHAN Marie France, SCHIFFMAN Lazare, AMSELLEM Fredja, BENOLIEL William, NABET Edmond, DOUANI Tita, BOUHADANA Hélène, KALFON Mardochée.

Mardi 23 avril (18 nissan) : CHEKROUN Messoda, ALLOUCH Marcel, KARSENTY Berthe, GUEDJ Max Nessim, MARCHANDISE BENSIMON Michèle, TOUATI-HAGGIA Rachel, PEREZ Isaac, LEVY Gilberte, ABOUHARON Benjamin, GUELMAN Sara, ATLAN Rose. Mercredi 24 avril (19 nissan) : AFERGAN Anna, HAMOU Salomon, NABET Guy, SALESSES Fernande, SARFATI Laure, CHOUKROUN Méir, SULTAN Eva, ZERDOUN Rose, LEVY Louise, AZIZA Albert, ZERMATI Djouhar, BENTOLILA Clotilde. Jeudi 25 avril (20 nissan) : AKRICHE Joseph Roger, SCHEMLA Isaac, ZAFRAN Charley. Vendredi 26 avril (21 nissan) : SEBBAN Albert, COHEN Prosper, ATTAL Alice, SOUSSI Rolande, KHALIFA Sylvia Bacca, HAZIZA Alice, CHERBIT Reine, SEBAN Albert Abraham, CHICHE Micheline. Samedi 27 avril (22 nissan) : AMSELLEM Lucien, ILLOUZ Esther, HAGGAI Flavie, YAECHÉ Albert Georges Guy, KOMAR Francine, FINKELTIN Alec, ZERMATI Simone Esther, ALLIEL Georgette, LAYANI Louise Esther, ZENOU Djohar, DAHAN Simon, ZELMATI Simone, HASSOUN Rachel, BITTON Joseph. Dimanche 28 avril (23 nissan) : HAMOUI Emile, MARCIANO Corine, COHEN Georges, ASSOULINE Yvette, LENGA Léon Israël. Lundi 29 avril (24 nissan) : MERALY Joseph, BETTAN Irène, NKAOUA Joseph, TEMIME Fernande, TROJMAN Julie, AMAR Rachel née BENCHAYA, COHEN Jacques, GABAY Gaston, FILOCHE Jeanine. Mardi 30 avril (25 nissan) : BENHAMOU Marie-Louise, IZSAK Arnold, HASSAN Dina, ALVERNHE SABBAH Juliette, TOLEDANO Raphaël, CHOUKROUN Jeanine, WALDMANN Edgar. Mercredi 1er mai (26 nissan) : BENASSAYAG Jacques, AMSELLEM Georges Yossef, FAROUZ Hasna, MORYOUSSEF Camille née ZAOUJ, SEBBAN Henri, LEVY Raphaël, SREBNIK CHAWA, AMSELLEM Georges-Joseph, PARTOUCHE Habiba. Jeudi 2 mai (27 nissan) : SARFATI Victor, ATTAL Jeannette, Traqui née Melki, BENHAMOU Denis, SEBBAN Germaine, BENASSAYAG Jacques, BETTAN Patrick, BENDAYAN Pascale, KOZIOLEK Berthe, AZUELOS Rachel, PETIT Gisèle. Vendredi 3 mai (28 nissan) : CHICHEPORTICHE Brigitte Esther, AYACHE Gérard, COHEN Charles, ABECASSIS Maurice. Samedi 4 mai (29 nissan) : BEZIZ Josette, ZERBIB Raymond, ROTJMAN Pierre Jacques, KASSIS Fernande, BOUTET Annie.

(*) La date d'Azguir Anniv. débute la veille au soir.

MIKVE :

Le Mikvé de TOURNEFEUILLE

est ouvert aux dames sur RDV préalable avec Mme DRAY au 06 86 37 53 03

Mikvé de ST-ORENS :

Prendre RDV au 06 67 94 19 16



Rassemblement de TSVOT HACHEM

Jeudi 25 Avril 2019 - 13h30 - 15h30 au Gan Rachi
8, impasse Suzanne Lenglen - 31200 Toulouse

HEBRAICA :

Cours d'histoire juive animé par Roger ATTALI, mercredi 24 avril, de 19h00 à 20h30, à l'EDJ. « Zélotes et Esséniens (courants messianiques / suite.) L'élaboration du Talmud, disque dur du Judaïsme ». 05 62 73 45 33.

UNIVERS J
vous accueille pour les **Sédarim**
et les **Repas de Pessa'h**

contact
06 26 76 00 43

PAP : ne venez pas seul !!!

VERSEZ VOTRE IFI 2019

Au profit de l'ACIT

« Fondation du Patrimoine Juif de France »

Vous aiderez ainsi votre communauté
Dans les domaines de :

- La Sécurité
- La formation
- L'Éducation
- Le social

Renseignements au 05.62.73.46.53 (Mme ATLAN)
Chèque libellé à l'ordre de « FJF-Fondation du Patrimoine Juif de France » au profit de l'ACIT
Consistoire Central - 19 rue St Georges - 75009 PARIS
Ou à l'ACIT, 2 Place Riquet 31000 TOULOUSE

ORT Toulouse

1er GALA DES ANCIENS

Retrouvailles des promotions de 1960 à 2008
Dîner accompagné d'une animation musicale

JEUDI 30 MAI 2019 À 19H30
DANS LES SALONS DE L'ORT

Rens. et inscriptions (avec paiement) par téléphone
au 05 6115 92 66 / 77 ou au 07 66 88 24 04
ou par mail à galaortoulouse@gmail.com

PAP: 40 euros

TAGLIT avec Israël Outdoors

Viens prendre part au voyage de TAGLIT et renforce ton identité juive à travers une découverte inoubliable

Israël t'attend

TAGLIT EST UN VOYAGE OFFERT EN ISRAËL

AMBULANCES COMPANS CAFFARELLI

2bis, allée Charles de Fitte
31300 Toulouse

05 61 59 84 44

Entreprise Conventioneer - Transport allongé et assisté toutes distances

Pompes Funèbres Israélites "Sebbag"

Pompes funèbres
Marbrerie
Inhumations et concessions en Israël
Contrats obsèques

05 61 59 35 62
06 64 53 62 00

64bis, av. de Lomboz - 31300 Toulouse
(face à la Clinique Pasteur)

PESSAH 5779

AGENDA DE PESSAH 2019-5779 (suite)

2ème SOIR DE PESSAH

(2ème soir du Séder) : Samedi 20 avril 2019

Minha : 20h00 suivi d'Arvit (supputation du Omer)
Allumage des bougies : après 21h29 (à partir d'une flamme existante)

2ème JOUR DE PESSAH

(2ème soir du Omer) : Dimanche 21 avril 2019

Chahrit : 9h00 (ouvert à partir de 8h30)

Minha : 20h30

Arvit et fin de 1ères fêtes : 21h30

HOL HAMOED (demi-fête)

(pas de mise de téphilines) :

Du Lundi 22 avril au jeudi 25 avril 2019

Chahrit : Lundi (férié) : 7h30

Mardi, mercredi : 7h00

Jeudi : 6h45

Minha suivi d'Arvit : 19h00

VEILLE DES DERNIERES FETES :

Jeudi 25 avril 2019

EROUV TAVCHILIN

Allumage des bougies : entre 19h21 et 20h00

Minha suivi d'Arvit de la fête : 19h15

Adath Yéchouroun : 20h15

7ème JOUR DE PESSAH :

Vendredi 26 avril 2019

Chahrit : 9h00 (ouvert à partir de 8h30)

Adath Yéchouroun : 10h00

Allumage des bougies : entre 19h22 et 20h00 (à partir d'une flamme existante)

Minha suivi d'Arvit de la fête : 19h15

Adath Yéchouroun : 20h15

8ème JOUR DE PESSAH :

Samedi 27 avril 2019

Chahrit : 9h00 (ouvert à partir de 8h30)

Adath Yéchouroun : 10h00 (YIZKOR)

Cours : 19h15

Minha : 20h15

Adath Yéchouroun : **Minha et Séoudat Machia'h à 19h00 (au 17 rue Alsace Lorraine)**

Arvit et fin de chabbat et de fêtes : 21h38

MIMOUNA :

samedi 27 avril 2019

INTERDICTION de faire entrer le 'hamets le samedi 27 avril avant 21h38.

Le 'hamets qui a été vendu ne peut être consommé seulement 5 minutes après la fin de fête, afin de laisser le temps au Rabbin de racheter le 'hamets.

Comme chaque année la Matsa Chmoura faite à la main en provenance d'Israël est à votre disposition auprès de la Jeunesse Lubavitch

Pensez à réserver votre MATSA CHMOURA

17, rue Alsace Lorraine - 31000 TOULOUSE
05 61 21 27 87

KINOUS TORAH

Mardi 23 avril 2019 - 19h30

au Beth Habad - 17, rue Alsace Lorraine - Toulouse
Présence et interventions des Rabbanim

SEOU DAT MACHIA'H

au Beth Habad
17, rue Alsace Lorraine - 31000 Toulouse
Célébrée également au Gan Nachl à Palavas et à Tournefeuille

samedi 27/04 19h30

Le 'Hamets

Qu'est-ce que le 'Hamets ?

On range sous cette appellation tout produit composé d'une des cinq espèces des céréales suivantes :

blé, orge, avoine, épeautre, seigle, qui sous l'action de ferments, de la chaleur ou de l'humidité subissent le processus de la FERMENTATION.

Tout aliment contenant un tant soit peu de 'Hamets est lui-même interdit.

L'interdiction du 'hamets

La Torah interdit à Pessa'h :

- de CONSOMMER du 'Hamets, même en infime quantité
- de VOIR du 'Hamets nous appartenant ou d'EN POSSEDER
- de TIRER TOUT PROFIT du 'Hamets.

Conséquences de l'interdiction du 'Hamets :

L'interdiction de consommer du 'Hamets pendant Pessa'h entraîne la nécessité d'utiliser pour Pessa'h une VAISSELLE SPECIALE ou de procéder à la CACHERISATION DES USTENSILES "cachérisables".
L'interdiction de posséder et de voir du 'Hamets pendant Pessa'h entraîne l'obligation de le faire disparaître avant la fête.

Cacherisation de pessa'h

Il est d'usage d'employer, dans la mesure du possible, durant Pessa'h une vaisselle et une batterie de cuisine réservées exclusivement à cette fête.

Toutefois, en cas de nécessité, on peut rendre utilisables pour Pessa'h certains ustensiles dont on se sert toute l'année. Il existe deux procédés de cachérisation.

- Le « Liboun » action du feu
- La « Hagala » action de l'eau bouillante
- LE « LIBOUN »

Le Liboun se pratique en portant l'ustensile à cachériser au rouge, à l'aide d'un chalumeau ou de charbon de bois. La température à atteindre est telle que des étincelles en jaillissent en le frottant.

Le Liboun s'applique obligatoirement :

a) aux ustensiles qui ont absorbé du 'Hamets sous l'action directe du feu : broches, grils, etc.

b) aux plaques, moules à pâtisserie, poêles et autres ustensiles utilisés à sec.

LA « HAGALA »

La Hagala s'applique aux ustensiles en métal, bois, pierre, matière plastique dure, duralex n'entrant pas dans la catégorie « Liboun ».

LES USTENSILES EN TERRE, EN FAIENNE, EN PORCELAINE, EN ÉMAIL, ainsi que les poêles TEFAL ne peuvent pas être cachérisés.

Règles à observer pour la Hagala

- L'ustensile à cachériser doit être nettoyé soigneusement, puis inutilisé pendant 24 heures.

- Faire bouillir de l'eau dans un ustensile Cachériser pour Pessa'h et la maintenir en ébullition.

- Plonger l'ustensile à cachériser dans cette eau (bien veiller à ce qu'elle reste en ébullition même pendant l'immersion).

- Retirer l'ustensile à cachériser de l'eau, puis le rincer à l'eau froide.

Les récipients trop grands pour pouvoir être plongés dans un autre, sont remplis d'eau à ras bord, jusqu'à ébullition, puis on fait en sorte que cette eau déborde.

La Hagala ainsi que le Liboun devront se terminer impérativement le vendredi 19 avril 2019 11h00.

Prescriptions particulières

POUVOIR DE VENTE DU HAMETS à télécharger sur

www.acit31.com ou sur www.edjt.org

Pensez à le retourner avant le 18/04/19, 17h00, à l'ACIT ou à rabbinat@acit31.com

Recherche du Hamets (Bédikat Hamets) :
jeudi 18 avril 2019 à partir de 21h15

A la lueur d'une bougie, nous procédons à la recherche du Hamets dans tous les coins et recoins de nos appartements (résidence principale ou secondaire).

Bénédictio à prononcer avant la recherche :
Baroukh ata Ado—nay élokénou mélekh aolam acher kidéchanou bémitsvotav vétsivanou al biour hamets.

A la fin de la recherche après avoir mis dans un récipient hermétique, le Hamets trouvé (au moins 10 morceaux préalablement bien emballés), nous lisons la formule suivante :

"Que tout pain ou levain qui reste en mon domaine (possession) que je n'ai pas détruit et dont je n'ai pas connaissance, soit annulé et sans propriétaire comme la poussière de la terre"

Jeûne des premiers nés (Taanit Békhorot) :
Vendredi 19 avril 2019 (5h33-21h19)

Office suivi du Siyoum : 7h00. En souvenir de la dixième plaie qui frappa l'Egypte et qui épargna les premiers-nés hébreux, ceux-ci jeûnent la veille de Pessah. Il est possible de participer au Siyoum Massekhta (étude talmu-

dique) afin d'être dispensé de ce jeûne après l'office du matin. La présence de la personne qui doit jeûner est exigée, et l'on ne peut déléguer une tierce personne.

Interdiction de consommer du Hamets :
Vendredi 19 avril 2019 dès 11h00

L'interdiction de consommer du Hamets entre en vigueur à 11h00. La Torah interdit à Pessah la consommation du Hamets, tout aliment, solide ou liquide, contenant un tant soit peu de Hamets est lui-même interdit.

Défense de posséder et destruction du Hamets (Biour Hamets) :

Vendredi 19 avril 2019 avant 12h20

Il faut brûler le Hamets avant 12h20, en lisant la formule d'annulation identique à celle de la recherche (voir plus haut). Le Hamets doit être détruit selon un des 3 procédés : Le brûler jusqu'à ce qu'il devienne charbon. L'émietter et le jeter au vent. L'émietter et le jeter à la mer (ou dans un fleuve).

A partir de cette heure, il ne doit plus se trouver dans la maison de trace de Hamets.

QUANTITE OBLIGATOIRE

MOTS / MATSA

Minimum : 19 g de la Matsa supérieure ;
19 g de la Matsa médiane (brisée) (en cas de difficulté 19 g entre les 2 Matsot)
Recommandé : 30 g

MAROR

Minimum : 19 g d'herbes amères
Recommandé : plus

KOREKH

Minimum : 19 g de la Matsa inférieure +
19 g de Maror Recommandé : plus

AFIKOMEN

Minimum : 19 g de Matsa cachée
Recommandé : plus

A consommer le 1^{er} soir avant 1h58

Contenance des COUPES DE VIN

Minimum : 86 cm³. Recom. : 150 cm³

« **SAVE THE DATE** »

GRANDE CELEBRATION DE

LAG BAOMER

Mercredi 22 Mai 2019

20h00 à l'EDJ

Soirée Orientale avec
l'Orchestre exceptionnel de
MOSHE LOUK

Renseignements et Réservations

au **05.62.73.46.46**

Patricia.atlan@acit31.com

*VENTE TRADITIONNELLE DE
BOUGIES AU NOM DE VOTRE RAV*

REPAS

45€

